



Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer¹ (DE-OCF)

12^e révision du 20 juillet 2020

¹ Le texte des dispositions d'exécution, comprenant également la 12^e révision des dispositions d'exécution du 15 décembre 1983 de l'ordonnance sur les chemins de fer (RS 742.141.11) édictées par le DETEC et entrant en vigueur le 1^{er} novembre 2020, ne sont pas publiées dans le RO. Les feuilles des dispositions d'exécution qui ont été modifiées en dernier lieu portent l'indication «Edition: 01.11.2020». Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Vente des publications fédérales, 3003 Berne (www.bundespublikationen.admin.ch). Les textes peuvent aussi être consultés à l'adresse www.bav.admin.ch > Références > Prescriptions.

